



Déclaration liminaire de la CGT Educ'action au CHSCT Académique du 30 Mars 2022

Le 17 Mars lors de la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles concernant les salaires et l'emploi, de nombreux personnels de l'Education Nationale se sont mobilisés.

En effet le contexte de forte inflation rend encore plus intense la perte de pouvoir d'achat considérable des personnels de l'Education Nationale depuis le gel du point d'indice, soit plus de 21% en 20 ans. Ainsi pour les enseignants par exemple, cela représente concrètement une perte de 2 mois de salaire par an, et cela se traduit à niveau de diplôme égal par des salaires inférieurs de 20 % par rapport aux salariés du privé et de 15% par rapport à la moyenne de l'OCDE. En outre dans notre société cette paupérisation participe du manque de reconnaissance et de la déconsidération que subissent les personnels de l'Education Nationale.

D'ailleurs les annonces du président candidat illustrent bien ce manque de reconnaissance puisque les augmentations salariales sont envisagées sous la condition de travailler plus et d'accepter des réformes injustes comme celle du recul de l'âge légal de la retraite à 65 ans...

Quand au possible dégel prochain de la valeur du point d'indice évoqué par la ministre de la fonction publique, il reste suffisamment flou pour ne pas y voir un acte essentiellement électoraliste. Quoi qu'il en soit la CGT reste vigilante et continue de revendiquer le versement immédiat à tous les personnels de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie ainsi que l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation.

En outre dans la situation actuelle d'explosion du prix des carburants la CGT exige également la revalorisation immédiate et significative du taux journalier moyen de l'ISSR pour les remplaçants.

En ce qui concerne les personnels précaires de l'Education Nationale, la CGT soutient les AESH qui seront mobilisés mardi 5 avril sur les questions des salaires bien sûr mais aussi de leur statut, et de leurs conditions de travail.

De même la CGT demande dès à présent la CDIisation des AED qui le souhaite, puisque cela a été rendu possible par la récente loi sur le harcèlement scolaire. Pour la CGT il serait inacceptable que des AED parvenus au terme de leurs 6 années de contrat après le vote de cette loi, ne puissent bénéficier de la CDIisation.

Depuis janvier, il est également question des moyens affectés aux écoles et aux établissements du second degré pour la rentrée prochaine . Et force est de constater que notre académie reste une nouvelle fois dans les profondeurs du classement . Très concrètement cela va signifier dans beaucoup d'endroits plus d'élèves par classe et des conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves dégradées ainsi qu'une détérioration du climat scolaire alors même que les deux ans de pandémie que nous venons de traverser auraient nécessités des moyens exceptionnels et un véritable plan d'urgence pour l'école.

Les moyens alloués voilà bien également la grande inconnue qui va peser sur le programme annuel de prévention des risques professionnels dont nous allons parler aujourd'hui.

Par exemple en ce qui concerne la médecine de prévention, on s'aperçoit qu' à raison de 70 visites par semaines sur 47 semaines, un-e médecin qui ne ferait que ça pourrait donc voir 3290 agent, il faudrait donc au moins deux médecins à temps plein qui ne se consacraient qu'à ça pour assurer simplement la visite médicale quinquennale obligatoire. Sachant que bien évidemment les tâches des médecins sont bien plus nombreuses, la CGT souhaiteraient savoir à combien vous estimez le nombre de médecins nécessaires pour que l'employeur satisfasse aux obligations légales qu'il a envers ses agents ?

De la même manière en ce qui concerne l'exposition à l'amiante , nous signalons que suite à la découverte d'amiante il y a deux ans au collèges Henri Bosco à la Valette , il avait été promis aux personnels une visite médicale qu'ils attendent toujours...

Enfin comme nous l'indiquions lors d'un précédent CHSCT il faudrait mettre en place une vaste formation de l'ensemble des personnels concernant en particulier l'utilisation des différents documents et registres obligatoires dans les établissements comme le DUER, le RSST ou le DGI...ainsi que sur les fonctions et le rôle des Assistants et Conseillers de préventions d'établissements.